



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2020-373

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-001 - Arrêté DOS-SDES-GRH-2020-122 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de MONTDIDIER-ROYE (Somme) (3 pages)	Page 3
R32-2020-10-08-008 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-113 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de GRANDVILLIERS (Oise) (3 pages)	Page 7
R32-2020-10-01-026 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-123 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LENS (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 11
R32-2020-10-08-005 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-124 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ARMENTIÈRES (Nord) (3 pages)	Page 15
R32-2020-10-09-003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-131 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de LILLE (Nord) (3 pages)	Page 19
R32-2020-10-09-002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-132 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier Sambre-Avesnois de MAUBEUGE (Nord) (3 pages)	Page 23
R32-2020-10-08-007 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-134 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BAPAUME (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 27
R32-2020-10-08-006 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-135 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BÉTHUNE-BEUVRY (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 31
R32-2020-10-08-004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-136 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais) (3 pages)	Page 35
R32-2020-10-08-003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-137 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHÂTEAU-THIERRY (Aisne) (3 pages)	Page 39
R32-2020-10-09-004 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-138 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'HAZEBROUCK (Nord) (3 pages)	Page 43

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-001

Arrêté DOS-SDES-GRH-2020-122 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier intercommunal de  
MONTDIDIER-ROYE (Somme)

**ARRETE DOS-SDES-GRH-2020-122**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTDIDIER-ROYE (SOMME)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DH-RH n° 2013-114 du 15 novembre 2013 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier intercommunal de Montdidier - Roye ;

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Roye en date du 04 juin 2020 ;

Vu l'extrait du registre aux délibérations du conseil municipal de la commune de Montdidier en date du 04 juillet 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Roye en date du 17 septembre 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Pascal DELNEF en qualité de représentant de la commune de Roye au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

Considérant l'élection en date du 04 juillet 2020 de Madame Catherine QUIGNON en qualité de Maire de Montdidier, commune siège du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

Considérant la désignation de Madame Brigitte DEMARCY et de Madame Josiane HEROUART en qualité de représentantes de la communauté de communes du Grand Roye au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'Agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Monsieur Gérard DELAHAYE et de Monsieur Zénon KOSC en qualité de personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

Considérant les candidatures de Monsieur Gérard DESSEAUX (au titre de l'association France Rein Picardie) et de Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) de la Somme), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye ;

Considérant les désignations par Madame la Préfète de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye est celle fixée en annexe 1.

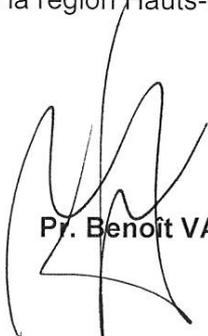
### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 4 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier intercommunal de Montdidier-Roye sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 9 OCT. 2020



Pr. Benoît VALLET

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Catherine QUIGNON, Maire de Montdidier, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pascal DELNEF, représentant de la commune de Roye ;
- Madame Brigitte DEMARCY et Madame Josiane HEROUART, représentantes de la communauté de communes du Grand Roye ;
- Monsieur Pierre BOULANGER en qualité de représentant du Président du conseil départemental de la Somme ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Monique CORRION et Monsieur le docteur Manar KSRA, représentants de la Commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine VEZINHET, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Carole DEPARIS et Madame Nathalie GRIGNON, représentantes désignées par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Zénon KOSC, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, et un autre membre en attente de désignation ;
- Monsieur Gérard DELAHAYE, personnalité qualifiée désignée par la Préfète de la Somme ;
- Monsieur Gérard DESSEAUX (association France Rein Picardie) et Monsieur Raymond BROSZNIOWSKI (union départementale des associations familiales de la Somme), en qualité de représentants des usagers désignés par la Préfète de la Somme.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-008

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-113 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance de  
l'hôpital de GRANDVILLIERS (Oise)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-113  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DE L'HÔPITAL DE GRANDVILLIERS (OISE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DESMS n° 2010/28 du 03 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital local de Grandvilliers (60) ;
- Vu l'arrêté N° DOS-SDE-GRH-2016-18 du 16 mars 2016 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital local de Grandvilliers (60) ;
- Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par le Préfet du département de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Grandvilliers en date du 26 juin 2020 .
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Picardie Verte en date du 10 septembre 2020 ;
- Considérant l'élection en date du 26 juin 2020 de Monsieur Jacques LARCHER en qualité de maire de Grandvilliers, commune siège de l'hôpital de Grandvilliers ;
- Considérant la désignation de Madame Fabienne CUVELIER en qualité de représentante de la communauté de communes de la Picardie Verte au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice de l'hôpital de Grandvilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**0 8 OCT, 2020**



Pr Benoit VALLET

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-113)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### **Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jacques LARCHER, Maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Fabienne CUVELIER, représentante de la communauté de communes de la Picardie Verte ;
- Monsieur Gérard DECORDE, en qualité de représentant du conseil départemental de l'Oise.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame Mélanie BLIQUE, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame le Docteur Nora LARBI, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine DANIEL, représentante du personnel désignée par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
- Madame Georgette LEMAIRE (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) et Madame Monette VASSEUR (union départementale des associations familiales), représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Oise .

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-01-026

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-123 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de LENS (Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-123**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE LENS (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-CS/038 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-CS du 17 septembre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens (Pas-de-Calais) ;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du 15 septembre 2020 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'arrêté du Maire de Lens en date du 25 juin 2020 désignant Monsieur Thierry DAUBRESSE pour le représenter au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Lens ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Lens en date du 16 juin 2020 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin en date du 09 juillet 2020 ;

Considérant l'élection de Monsieur Sylvain ROBERT en qualité de maire de la commune de Lens, commune siège du centre hospitalier de Lens ;

Considérant la désignation de Monsieur Thierry DAUBRESSE en qualité de représentant du Maire de Lens au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Considérant la désignation de Monsieur Pierre MAZURE en qualité de représentant de la commune de Lens au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Considérant la désignation de Madame Françoise TOULOUSE et de Monsieur Jean LETOQUART en qualité de représentants de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 ;

Considérant les candidatures de Messieurs Michel ÉBERLÉ et Jean-Michel MARTIN en qualité de personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Considérant les candidatures de Madame Yvelise CODLEAN-DESFONTAINE (au titre de l'union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et de Monsieur Gérard ABRAHAM (au titre de l'Union nationale des fédérations et associations de malades cardio-vasculaires « Alliance du Cœur »), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lens est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

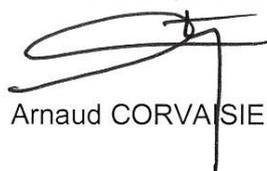
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Lens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1 OCT. 2020

Le directeur général par intérim



Arnaud CORVAISIER

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Thierry DAUBRESSE représentant le maire de la commune de Lens, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pierre MAZURE, représentant de la commune de Lens ;
- Madame Françoise TOULOUSE et Monsieur Jean LETOQUART, représentants de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ;
- Madame Odette DURIEZ, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Max PECHEUX et Monsieur le Docteur Didier THEVENIN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Pascal GERARD, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Isabelle CNUdde et Monsieur Patrice RAMILLON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Michel ÉBERLÉ et Monsieur Jean-Michel MARTIN en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Madame Yvelise CODLEAN-DESFONTAINE (union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais) et Monsieur Gérard ABRAHAM (Union nationale des fédérations et associations de malades cardio-vasculaires « Alliance du Cœur »), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-005

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-124 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier d'ARMENTIÈRES (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-124  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIERES (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/002 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières ;

Vu l'arrêté DOS-CS du 10 juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières (Nord) ;

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 décembre 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Monsieur Karim LOUZANI et Madame Elisabeth BAUDRY en qualité de personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières ;

Considérant les candidatures de Monsieur Jean-Luc CHARDRON (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir) et Monsieur Daniel MADDELEIN (Union départementale des associations familiales du Nord), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Armentières est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur par intérim du centre hospitalier d'Armentières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 8 OCT. 2020



Pr Benoît VALLET

## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-124)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Bernard HAESBROECK, maire de la commune d'Armentières, et Madame Catherine DE PARIS, représentante de la commune d'Armentières ;
- Monsieur Damien BRAURE et Monsieur Michel BORREWATER, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Michel PLOUY, représentant le président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Professeur Bernard GRESSIER et Monsieur le Docteur Bruno BIZET, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Anne-Sophie DEFRANCO, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Patricia HOUSPIE et Madame Carole WIART, représentantes désignées par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Elisabeth BAUDRY, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, et un autre membre en attente de désignation ;
- Monsieur Karim LOUZANI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord.
- Monsieur Jean-Luc CHARDRON (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir) et Monsieur Daniel MADDELEIN (Union départementale des associations familiales du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-131 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier universitaire de LILLE (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-131**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/001 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 2 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de Lille ;

Vu l'arrêté DOS-CS en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier régional universitaire de Lille (Nord) ;

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Lille en date du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Métropole Européenne de Lille en date du 21 juillet 2020 ;

Considérant l'élection de Madame Martine AUBRY en qualité de maire de la commune de Lille, commune siège du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Considérant la désignation de Monsieur Alexis HOuset en qualité de représentant de la Métropole Européenne de Lille au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 ;

Considérant les candidatures de Messieurs Didier DELMOTTE et Jean-Christophe CAMART ainsi que de Monsieur le Docteur Bernard DECANter, en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Considérant les candidatures de Madame Françoise VAN RECHEM (au titre de l'union fédérale des consommateurs-Que Choisir Hauts-de-France) et de Monsieur Pierre-Marie LEBRUN (au titre de France Assos Santé), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier universitaire de Lille est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Lille sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 9 OCT. 2020



Pr Benoît VALLET

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Martine AUBRY, Maire de Lille, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Alexis HOUSET, représentant de la Métropole Européenne de Lille ;
- Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, représentant le Président du conseil départemental du Nord ;
- Madame Odette DURIEZ, représentante du conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- Madame Monique RYO, représentante du conseil régional Hauts-de-France ;

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Professeur Damien SUBTIL et Monsieur le Docteur Christian ERB, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Daniel PUCHE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Philippe CREPEL et Monsieur Lydérime BOUDERSA, représentants désignés par les organisations syndicales ;

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean-Christophe CAMART et Monsieur le Docteur Bernard DECANTER, en qualité de personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Monsieur Didier DELMOTTE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Françoise VAN RECHEM (au titre de l'union fédérale des consommateurs-Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Pierre-Marie LEBRUN (au titre de France ASSOS Santé), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-132 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier Sambre-Avesnois de MAUBEUGE  
(Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-132  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE SAMBRE-AVESNOIS À MAUBEUGE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/008 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 18 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge ;

Vu l'arrêté DOS-CS en date du 10 juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge (Nord) ;

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par établissements publics de coopération intercommunale, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du procès-verbal des élections du bureau de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et des représentants aux différentes instances, commissions et sous-commission au centre hospitalier de Sambre-Avesnois en date du 23 janvier 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Maubeuge en date du 05 juillet 2020 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Maubeuge en date du 29 septembre 2020 ;

Considérant l'élection en date du 05 juillet 2020 de Monsieur Arnaud DECAGNY en qualité de Maire de Maubeuge, commune siège de l'établissement ;

Considérant la désignation Madame Samia SERHANI en qualité de représentante de la commune de Maubeuge au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge ;

Considérant la désignation de Madame Delphine CANO en qualité de représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance de Sambre-Avesnois à Maubeuge ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'Agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Madame Christel CABEZON, Messieurs Pierre-Marie COQUET et Patrick BATAILLE, en qualité de personnalités qualifiées au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge ;

Considérant les candidatures de Madame Eliane BERRIOU (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir) et Monsieur Michel MAGDZIAK (Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord)), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Sambre-Avesnois à Maubeuge, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 9 OCT. 2020

Pr Benoît VALLET



## ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-132)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Arnaud DECAGNY, maire de Maubeuge, commune siège de l'établissement, et Madame Samia SERHANI, représentante de la commune de Maubeuge ;
- Monsieur Jean MEURANT et Monsieur Jean-Pierre COULON, représentants de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre ;
- Madame Françoise DEL PIERO, représentant le Président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Fleur DELFOSSE et Monsieur le Docteur Philippe GRANATO, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine CANO, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Nathalie BELAZIZ et Monsieur Stéphane PHILIPPE, représentants désignés par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Patrick BATAILLE et Monsieur Pierre-Marie COQUET, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Christel CABEZON, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame BERRIOU Eliane (Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir) et Monsieur Michel MAGDZIAK (Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-007

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-134 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de BAPAUME (Pas-de-Calais)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-134  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAPAUME (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/043 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume ;

Vu l'arrêté DOS-CS/ en date du 17 septembre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints de la commune de Bapaume en date du 26 mai 2020 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Bapaume en date du 16 juin 2020 ;

Vu la délibération n°2020-105 du conseil communautaire de la communauté de communes du Sud Artois en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant l'élection de Monsieur Jean-Jacques COTTEL en qualité de maire de la commune de Bapaume en date du 26 mai 2020 ;

Considérant la désignation de Madame Patricia COPIN en qualité de représentante de la communauté de communes du Sud Artois au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Messieurs David CONDETTE (au titre de l'association François Aupetit-AFA Crohn RCH) et Bernard DUBUIS (au titre de l'union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bapaume est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

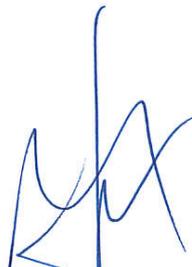
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Bapaume, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

08 OCT. 2020



Pr. Benoît VALLET

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL, maire de la commune de Bapaume, commune siège de l'établissement ;
- Madame Patricia COPIN, représentante de la communauté de communes du Sud Artois ;
- Madame Maryse CAUWET, représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Pascale PATEL, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Amel BEDOUI, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Xavier THIECHART, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Monsieur David CONDETTE (Association François Aupetit-AFA Crohn RCH) et Monsieur Bernard DUBUIS (union fédérale des consommateurs (UFC) -Que Choisir), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-006

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-135 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de BÉTHUNE-BEUVRY  
(Pas-de-Calais)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-135  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE BÉTHUNE-BEUVRY (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/034 du Directeur Général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune ;

Vu l'arrêté DOS-CS du 17 septembre 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Olivier GACQUERRE et Madame Corinne LAVERSIN en qualité de représentants de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune-Beuvry ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Monsieur Hervé DEROUBAIX, de Monsieur le Docteur Francis MEURIN et de Madame Jacqueline IMBERT en qualité de personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Madame Martine HERMANT (au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) Pas-de-Calais) et de Monsieur Alain LUCAS (au titre de l'union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir), en qualité de représentants des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune-Beuvry ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Béthune-Beuvry est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur par intérim du centre hospitalier de Béthune-Beuvry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

08 OCT. 2020

  
Pr. Benoît VALLET

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Nadine LEFEBVRE, Maire de la commune siège de l'établissement, et Madame Charline DENIS, représentant la commune de Beuvry ;
- Madame Corinne LAVERSIN et Monsieur Olivier GACQUERRE, représentants de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ;
- Monsieur Raymond GAQUERE, représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Anderson RATSIMBAZAFY et Madame le Docteur Christine LEMAIRE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Gil ROBILLARD, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Laurent LALLOYER et Monsieur Pascal FOVET, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Jacqueline IMBERT et Monsieur le Docteur Francis MEURIN, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Hervé DEROUBAIX, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Madame Martine HERMANT (union départementale des associations familiales (UDAF) Pas-de-Calais) et Monsieur Alain LUCAS (union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-136 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER  
(Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-136**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-CS/035 du Directeur général de l'agence régionale de santé Nord – Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Vu l'arrêté DOS-CS du 1<sup>er</sup> juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer (62)

Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 16 juillet 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Raphaël JULES en qualité de représentant de la communauté d'agglomération du Boulonnais au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant la candidature de Monsieur Serge VANHOUTTE (au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) du Pas-de-Calais), en qualité de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le Directeur de l'offre de Soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le        - 8 OCT. 2020

  
**Pr Benoît VALLET**

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CUVILLIER, maire de Boulogne-sur-Mer, et Madame Hélène WASSELIN, représentante de la commune de Boulogne-sur-Mer ;
- Monsieur Raphaël JULES, représentant de la communauté d'agglomération du Boulonnais, et un membre en attente de désignation ;
- Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Henry POITREY et Monsieur le Docteur Jérôme SICOT, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Philippe DEVOT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Laurent WARGNIER et Monsieur Samuel LANGUE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur Serge VANHOUTTE (Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais), représentant des usagers désignés par le Préfet du Pas-de-Calais, et un autre représentant des usagers en attente de désignation.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-08-003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-137 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHÂTEAU-THIERRY (Aisne)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-137**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-THIERRY (AISNE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 modifiée adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DESMS n° 2010/8 modifié du 3 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;
- Vu l'arrêté DH n° 2015-161 du 12 juin 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château Thierry (02) ;
- Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département de l'Aisne concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry en date du 27 juillet 2020 ;

Considérant la désignation de Monsieur Stéphane FRÈRE en qualité de représentant de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Château-Thierry est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

### **Article 4** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier de Château-Thierry sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 8 OCT. 2020



Pr. Benoît VALLET

**ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-137)**  
**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien EUGÈNE, maire de la commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Stéphane FRÈRE, représentant la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry ;
- Madame Michèle FUSELIER, représentante du conseil départemental de l'Aisne.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur Clément MOYAT, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Jean-François BOUTELEUX, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Daniel GODIER, représentant désigné par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Jacques KRABAL en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Dominique SQUINABOL (union départementale des associations familiales) et Madame Marie-Claude RICHARD (Ligue Contre le Cancer) en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet de l'Aisne.

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-10-09-004

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-138 modifiant la  
composition nominative du conseil de surveillance du  
centre hospitalier d'HAZEBROUCK (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2020-138  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER D'HAZEBROUCK (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-CS/025 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck (Nord) ;
- Vu l'arrêté DOS-CS du 10 juillet 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck (Nord) ;
- Vu la décision en date du 05 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales, de leurs représentants ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes de Flandre Intérieure en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant la désignation de Madame Florence BRISBART en qualité de représentante de la communauté de communes de Flandre Intérieure au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck ;

Considérant l'appel à candidatures organisé par l'Agence régionale de santé Hauts-de-France du 08 juin au 08 août 2020 dans le cadre du renouvellement du collège des personnalités qualifiées ;

Considérant les candidatures de Madame Roselyne DEPECKER (au titre de l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)) et de Madame Catherine DELARU (au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentantes des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Hazebrouck est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice du centre hospitalier d'Hazebrouck, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 9 OCT. 2020

  
Pr. Benoît VALLET

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Valentin BELLEVAL, maire d'Hazebrouck, commune siège de l'établissement ;
- Madame Florence BRISBART, représentante de la communauté de communes de Flandre Intérieure ;
- Madame Catherine DEPELCHIN, représentant le Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Patrick THIRIOT, Praticien Hospitalier, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Lucile DECOUVELAERE, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine LECOUFFE, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en cours de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Roselyne DEPECKER (association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)) et Madame Catherine DELARU (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.